



# Programme de réévaluation

Comité consultatif de gestion économique

Le 7 juin 2004

John Worgan

---

# Programme de réévaluation de l'ARLA

- Directive d'homologation DIR2001-03
  - 4 programmes (1) RED de l'EPA, (2) Examen de l'ARLA, (3) FQPA, (4) Examen spécial
  - Fondé sur les évaluations de l'EPA et internationales
  - Décisions prises en même temps ou presque au même moment que l'EPA, harmonisées si possible
-



# La réévaluation comprend :

- L'exposition occasionnelle **globale** à un **(seul) pesticide**.
  - Les effets **cumulés (de plusieurs pesticides)** possédant le même mécanisme de toxicité.
  - La prise en compte de la **sensibilité accrue des nourrissons** et des enfants ou d'autres populations sensibles, à l'exposition à un pesticide.
-



# Évaluation des risques cumulatifs des organophosphorés

- **EPA**

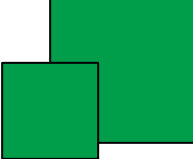
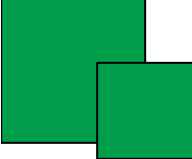
Évaluation des risques  
cumulatifs révisée

- Juin 2002

---

# Évaluation des risques cumulatifs (suite)

- ARLA
    - ❖ Science Advisory Panel
    - ❖ Directives techniques
    - ❖ Réunion du CARAT
    - ❖ Atelier de comparaison des modèles (Calendex/Lifeline)
    - ❖ Avis publics – décembre 2001 et mai 2002
    - ❖ Documents de politique « FQPA » :
      - ❖ documents publiés
-



# Priorités quant à la réévaluation

- Pesticides utilisés sur les aliments
  - Occasions de partage du travail avec l'EPA/disponibilité d'examens internationaux
  - Priorités spécifiques au Canada
-



# Calendriers des réévaluations

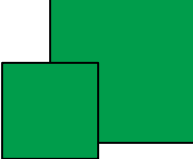
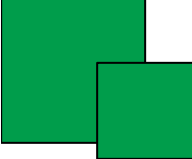
- 401 matières actives homologuées avant 1995
  - La date cible de l'EPA est 2006 pour les produits chimiques destinés à un usage alimentaire et 2008 pour les usages non alimentaires
  - Les calendriers de l'ARLA sont liés à ceux de l'EPA
-



# Rapports de réévaluation

- Plan de travail annuel
  - Rapport annuel sur le progrès
  - Lien pour la page Web de la réévaluation
-





# Plan de travail de réévaluation

- Plan de travail de mars 2003 à juin 2004 publié (REV 2003-08)
  - Identifie les matières actives en les divisant en quatre programmes (1 à 4) pour lesquels on publiera une note de réévaluation, un PACR, un RRD et une évaluation de risque
-

# Statut actuel

<b>Décisions relatives aux anciens pesticides en date du 31 mars 2004</b>	<b>Décisions complétées*</b>	<b>Décisions proposées**</b>	<b>Décisions totales</b>
<b>m.a. abordées</b>	80	50	130
<b>Abandonnées/ Retirées par le titulaire d'homologation</b>	58	S. O.	58
<b>Abandon graduel (ou proposition d'abandon graduel) découlant des résultats de l'examen de l'ARLA</b>	6***	2	8
<b>Homologation continue – modifications à l'étiquette</b>	14	48	62
<b>Homologation continue – aucune modification à l'étiquette</b>	2		2



# Harmonisation

- **2 projets de NAFTA pour assurer la coordination**
  - ❖ **Réévaluation coopérative des APBQI**
  - ❖ **Coordination de la réévaluation/  
Activités de réhomologation**
    - **téléconférences mensuelles**
    - **discussions scientifiques permanentes**
    - **documents de « FQPA »**
-



# Activités de l'ARLA

- L'ARLA a assisté à la réunion du PPDC en mai
  - Le 19 mai 2004 – ARLA – Réunion sur la réévaluation
-



# Cadre de travail du processus décisionnel

- Décisions ayant un fondement scientifique intégrée basées sur des principes d'évaluation et de gestion des risques constants avec le cadre décisionnel de l'Agence
-

# Résultats de la réévaluation

## ■ Atténuation

- ❖ Dose d'application : limiter le nombre de traitements
  - ❖ Établir des délais de sécurité après traitement
  - ❖ Exiger une saine gestion des pesticides
  - ❖ Re-classer – usage commercial à usage restreint
  - ❖ Effectuer un suivi des données
  - ❖ Améliorer l'étiquetage
  - ❖ Créer des zones tampons
  - ❖ Identifier les exigences en matière de données
-

# Résultats de la réévaluation (suite)

- Mesures d'atténuation issues de l'ingénierie
    - ❖ Équipement de protection individuelle
    - ❖ Systèmes fermés
    - ❖ Exigences relatives à la ventilation
    - ❖ Modifications apportées aux emballages
    - ❖ Reformulation
  
  - Abandon/révocation
    - ❖ Abandon de certaines utilisations (ou de toutes)
-



# Nouvelle LPA



- Les dispositions de la nouvelle LPA renforce le fondement législatif du programme de réévaluation
  - La réévaluation doit être initiée pour les produits pour lesquels la dernière décision importante prise remonte avant le 1<sup>er</sup> avril 2005
  - Examen périodique à tous les 15 ans
  - Dispositions pour les examens spéciaux
-





# RÉSUMÉ

- Le programme de réévaluation de l'ARLA se base sur les évaluations internationales lorsque possible
  - Les décisions sont prises en même temps ou presque au même moment que l'EPA et sont harmonisées lorsque possible.
-